

MÂCON Santé

# Mobilisés face au Covid, l

**Alors qu'ils auraient dû regagner leurs instituts de formation, les élèves infirmiers de troisième année viennent d'être mobilisés dans les établissements de santé. Et ce « stage » imprévu n'est pas sans les questionner.**

Leur stage automnal bouclé la semaine précédente, ils auraient dû retrouver les bancs de l'Institut de formation en soins infirmiers (Ifsi) de Mâcon ce lundi 9 novembre. Et y entamer la dernière ligne droite de leur cursus d'élève infirmier. Celle qui doit les mener à l'obtention de leur diplôme, à l'été.

Au lieu de cela, c'est une nouvelle période sur le terrain qui s'est ouverte pour les étudiants en troisième et dernière année d'école d'infirmier. La raison ? Une demande de l'Agence régionale de santé, déclenchant leur renfort dans les lieux nécessitant de l'aide, en pleine seconde vague de Covid-19.

**« Cela ne nous dérange pas d'être mobilisés mais il y a énormément de flou »**

Replongée dans le milieu professionnel à la faveur de ce « stage » – dans divers établissements de proximité – la soixantaine d'étudiants mâconnais est également dans un doute certain. « En soi, cela ne nous dérange pas d'être mobilisés mais il y a énormément de flou », déplore l'un d'entre eux.

Chez certains futurs infirmiers, les questions sont en effet plus nombreuses que les réponses. Jusqu'à quand ce stage, prévu jusqu'au 8 janvier mais avec réévaluation début décembre, va-t-il se dérouler ? Les cours manquants seront-ils rattrapés ? Comment ? « Beaucoup d'entre nous ont peur de manquer d'apports

théoriques », plaide une élève. Un camarade ajoute : « Nous devrions travailler sur notre mémoire. C'est la clé de voûte de notre diplôme. Quand va-t-on pouvoir le faire ? »

**Quelle suite pour leur formation ?**

Et puis, il y a ces autres stages à venir en février, puis mars. « L'un est censé nous orienter sur notre choix de carrière ou compléter nos connaissances ; le second, le stage pré-pro, reflète là où l'on veut travailler en sortant. Auront-ils lieu ou celui-là va-t-il en remplacer un ? Si c'est le cas, aurons-nous fait suffisamment d'heures pour qu'il soit validé ? », s'interroge un étudiant.

D'autant que pour les jeunes interrogés, l'intérêt pédagogique de ce stage de novembre n'est pas garanti à 100 %. « Ça dépend de la position du stagiaire et il peut y avoir une inégalité. Si c'est vraiment un stage infirmier, oui ce sera formateur. Mais si c'est en tant que renfort aide-soignant, on pourra dire qu'on a travaillé durant une pandémie, ce sera formateur sur ce plan-là mais pas en termes de soins infirmiers purs. Dans quelques établissements, certains sont là pour faire de l'animation, ce n'est pas notre rôle. »

**Payés 50 € par semaine**

À cette incertitude, s'ajoute un volet financier. « Nous travaillons pour la somme modique de 50 € par semaine, c'est 38 € pour les deuxièmes années. Que l'on soit en secteur Covid ou non, de jour ou de nuit », décrit une troisième année. « Je veux bien être mobilisé. Certains services et établissements en ont besoin. Mais il faudrait que ce soit plus clair et qu'on soit rémunéré à plus juste titre. »

Johan BOZON



Ce lundi, les élèves de troisième année auraient dû reprendre la direction de imprévu, dans différents établissements de santé du secteur. Photo JSL/Johan B

## Infirmier : une formation sur 3 ans

Chaque étudiant qui souhaite devenir infirmier doit passer par un institut de formation en soins infirmiers (Ifsi). En Saône-et-Loire, il existe quatre structures : l'Ifsi du Chalonnais (implanté à Chalon-sur-Saône), l'Ifsi Communauté Le Creusot Montceau-les-Mines (implanté à Montceau), l'Ifsi Paray-le-Monial et l'Ifsi Mâcon. Les étudiants accèdent à la formation par la plateforme Parcoursup pour une durée de trois ans. Ils obtiennent ensuite un diplôme d'État d'infirmier, soit l'équivalent d'une licence. La formation théorique est importante et ponctuée de stages dans les services hospitaliers : la mobilisation des élèves infirmiers sur un temps long, dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, n'est donc pas sans risque. Même si, pour l'Agence régionale de santé, « prêter main-forte, pour les étudiants d'Ifsi, est extrêmement formateur. » Un travail « régional et national » est d'ailleurs en cours pour « adapter le contenu de la formation, afin de ne pas les pénaliser », annoncent les autorités sanitaires. Au terme de leur formation, les infirmiers débutants touchent en moyenne 1 700 € brut par mois dans les hôpitaux publics et cliniques privés. En moyenne, selon *L'Étudiant*, un employé avec une licence touche près de 2 100 € brut par mois.

## 2 MILLIONS

**C'est la somme, en euros, qui devrait être votée lundi par le conseil régional à destination des élèves infirmiers de Bourgogne Franche-Comté de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années. Les étudiants réquisitionnés pour lutter contre l'épidémie recevraient, comme au printemps, une indemnisation sur la base de 1 200 € par mois, plus un bonus de 100 €. C'est l'annonce faite jeudi par la présidente de la Région, Marie-Guite Dufay.**

# es élèves infirmiers dans le flou



leur institut de formation de Mâcon. Ils ont finalement entamé un stage  
OZON

## LE GROUPEMENT HOSPITALIER NORD N'ACCUEILLE QUASIMENT PLUS D'UNITÉS COVID

Apparues lors de la première vague, les unités Covid n'ont pas toutes été réinstallées dans les hôpitaux du groupement hospitalier de territoire (GHT) nord de la Saône-et-Loire\*. « Cette deuxième vague épidémique, plus importante que la première, nécessiterait deux ou trois unités Covid dans les hôpitaux. Ce n'est pas envisageable car cela revient à supprimer des services, et ce au détriment de la prise en charge d'autres pathologies », explique Christine Ungerer, directrice du GHT, évoquant aussi une problématique de renfort pour ces unités. Ainsi, les trois principaux centres hospitaliers du GHT ont plutôt opté pour l'accueil de patients Covid dans tous les services. L'hôpital de Chalon a toutefois conservé une unité Covid dans une partie de son service de soins de suite et réadaptation, les urgences de Montceau viennent d'ouvrir un sas pré-hospitalisation pour patients Covid. « Chaque hôpital s'adapte en fonction de ses besoins », précise-t-elle.

Camille ROUX

\* Le GHT Saône-et-Loire Bresse Morvan compte, entre autres, les hôpitaux de Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines et Autun.

## QUESTIONS À

Christine Ungerer, directrice du Groupement hospitalier Saône-et-Loire Bresse Morvan, dont dépend l'Ifsi du Chalonnais

### « Les élèves infirmiers seront stagiaires »

Par rapport au printemps, où les élèves infirmiers avaient déjà été mobilisés, qu'est-ce qui change cette fois-ci ?

« Pendant la première vague, on a suspendu la formation des élèves infirmiers pour les mobiliser, sachant qu'il y a 127 étudiants à l'Ifsi du Chalonnais. Comme les deuxièmes et les troisièmes années ont une formation équivalente à celle des aides-soignants, ils ont été mobilisés à ce poste. Les étudiants aides-soignants, eux, étaient appelés comme professionnels qualifiés : pour être agent de service hospitalier par exemple. Ils ont donc interrompu leur formation. Là, la situation est très différente : l'Agence régionale de santé a demandé qu'ils soient placés en stage. Alors c'est vrai que c'est un stage dans un contexte sanitaire particulier, mais on va essayer de poursuivre l'encadrement. Ils ne seront pas à 100 % en apprentissage professionnel mais dans une sorte de formule mixte où ils feront des tâches d'aides-soignants et d'infirmiers. Pour être plus clair, ils aideront davantage les aides-soignants. »

Difficile de concilier cours et stages, surtout si ces derniers doivent durer. Comment s'organisent les écoles ?

« Les deuxièmes années devaient finir leur stage : il sera donc plus long et généralement dans le même service. Pour eux, effectivement, on grignote sur la période théorique. Le stage doit donc être formateur, mais il va falloir voir comment adapter leur formation théorique. Les troisièmes années, eux, devaient nor-

malement commencer leur stage à partir du 16 novembre, jusqu'à la fin de l'année. Donc pour eux, il n'y a pas de problèmes : il faudra juste être attentif à ne pas perturber la suite de leur cursus, parce que normalement ils reçoivent leur diplôme en juillet. Côté stages, on a été attentif : on évite certains services car les stagiaires n'auraient pas pu être suffisamment encadrés. Un stagiaire est très utile, mais c'est une responsabilité supplémentaire pour un infirmier. »

Comment est rémunéré un élève infirmier ?

« Il y a quelques jours, le gouvernement a décidé d'accorder une indemnité particulière aux élèves infirmiers durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire. Ils touchent donc environ 500 € par mois (l'indemnité de stage normale va de 38 à 50 € par semaine selon le niveau. L'indemnité exceptionnelle est de 98,50 € par semaine pour les deuxièmes années et de 86,50 € pour les troisièmes années N.D.L.R.). Ils n'avaient pas forcément eu de reconnaissance pendant la première vague, donc c'est appréciable. Et puis on a des étudiants dans une situation précaire, qui doivent travailler à côté de leur stage. Au moins, ça leur permettra de ne pas devoir travailler à côté. »

Propos recueillis par Axel MATISSE



Photo JSL/Ketty BEYONDAS

## 12 décès jeudi, des transferts depuis le nord du département

Les chiffres continuent d'être très mauvais en Saône-et-Loire : jeudi, selon les relevés quotidiens de Santé publique France, 12 personnes sont décédées des suites du Covid-19 dans les hôpitaux du département. C'est l'un des bilans les plus durs, le département n'ayant atteint le chiffre « record » de 13 décès que trois fois depuis le début de l'épidémie (27 octobre, 5 et 9 novembre).

Depuis lundi, on compte 26 décès liés au Covid-19 dans les structures hospitalières (101 depuis le reconfinement au 30 octobre, 169 depuis le 1<sup>er</sup> septembre, 371 depuis le premier confinement). Le nombre d'hospitalisation augmente lui aussi, mais moins fortement que ces derniers jours : on compte sept admissions, soit 464 personnes hospitalisées. C'est 221 de plus que le point culminant de la première vague (243 patients le 29 avril).

Le nombre de patients en réanimation stagne : il est de 43 per-



Le département est touché de plein fouet par la deuxième vague. Photo JSL/Ketty BEYONDAS

sonnes, soit là encore au-delà du pic du premier confinement (38 patients le 6 avril).

Louhans accueille des patients du Jura

Pour faire face et pour répartir les charges, des transferts sont organisés depuis les hôpitaux de Chalon-sur-Saône et Montceau-les-Mines, vers Dijon notamment. « Ils sont envisagés avant que les hôpitaux arrivent à satu-

ration », explique la direction du GHT nord, et concernent pour l'instant des patients en médecine qui sont suffisamment stables pour être transportés en ambulance. La Saône-et-Loire accueille aussi des patients d'autres départements : l'hôpital de Louhans prend en charge des malades du Jura. Pendant la première vague, l'hôpital n'accueillait pas de cas Covid.

Axel MATISSE